

Maîtrise du **risque PFAS**

Sécurisez la conformité de vos emballages face aux exigences du **PPWR**



Un nouveau cadre réglementaire pour des emballages plus sûrs et durables

L'Union européenne a franchi une nouvelle étape vers une économie circulaire avec l'adoption du **règlement (UE) 2025/40**, aussi appelé **PPWR** (Packaging and Packaging Waste Regulation), applicable à partir du **12 août 2026**.

Ce règlement vise à transformer la **gestion des emballages** en Europe, avec des exigences renforcées en matière d'environnement et de sécurité chimique.

Dans ce contexte, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont **au cœur des préoccupations réglementaires**.

Une approche analytique en trois étapes

Pour contrôler la présence des PFAS dans les emballages, la Commission européenne préconise une approche en trois étapes.

① Dosage du fluor total

En 1^{ère} étape de conformité des emballages, le règlement fixe une concentration en **fluor total** (somme fluor organique + fluor inorganique) qui ne doit pas dépasser 50 mg/kg :

- si le résultat du fluor total est inférieur à 50 mg/kg, l'emballage est considéré comme conforme ;
- si le seuil est dépassé, il faut passer à l'étape suivante.

② Dosage du fluor organique

Pour ce faire, il faut doser le fluor inorganique et obtenir la valeur du fluor organique (provenant des PFAS) par différence :

- si le résultat du fluor organique est inférieur à 50 mg/kg, l'emballage est considéré comme conforme ;
- si le seuil est dépassé, il faut passer à l'étape suivante.

Puisque la proportion du fluor inorganique est **négligeable voire absente dans les emballages**, nous conseillons plutôt de s'affranchir de cette étape de dosage du fluor inorganique pour **rechercher directement la présence de PFAS**.

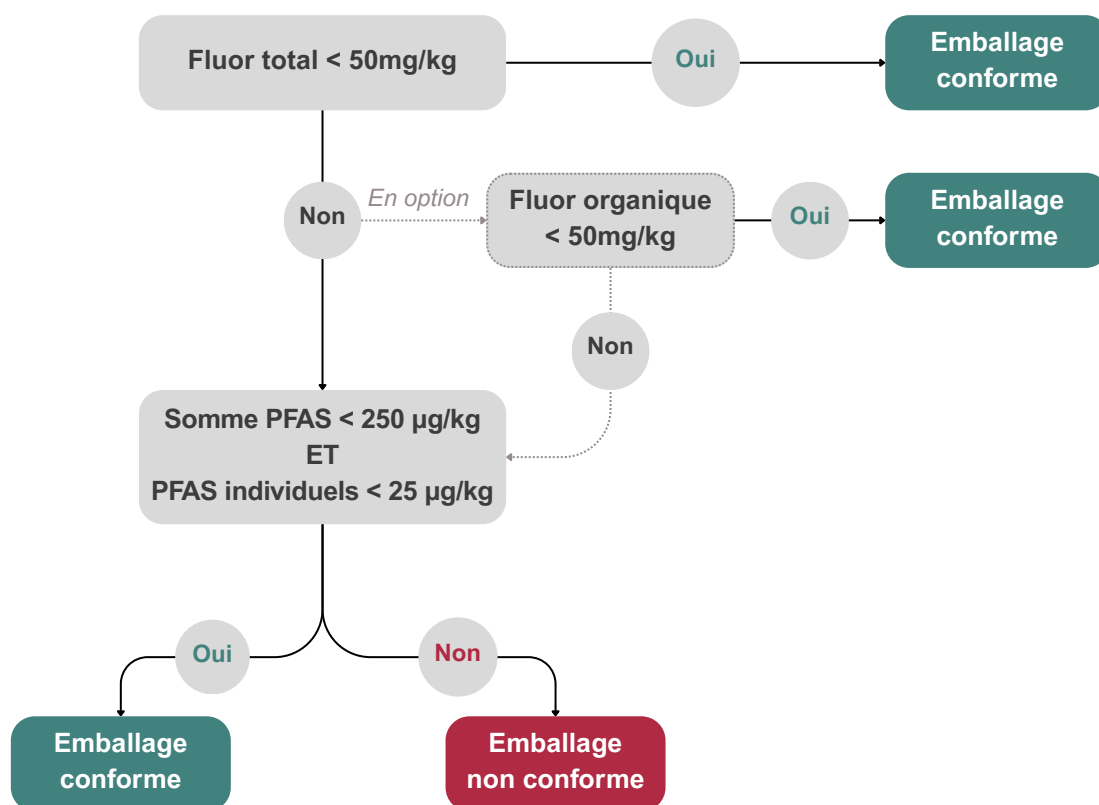
③ Analyse des PFAS

L'analyse de recherche des PFAS (liste des molécules précises non fixée) repose sur des limites strictes :

- 250 µg/kg pour la somme des PFAS analysés ;
- 25 µg/kg pour chaque PFAS individuellement.

Le dépassement de l'un de ces seuils mène à une **non-conformité de l'emballage**, ce qui peut entraîner des conséquences importantes pour les industries, surtout pour la mise sur le marché et pour la responsabilité réglementaire.

Le parcours analytique en trois étapes



Votre responsabilité dans le contrôle de vos emballages

Face à ces nouvelles exigences, les entreprises doivent contrôler la conformité de leurs produits. Cela implique une **évaluation des matériaux d'emballage**, la mise en place de plans de contrôle, et une meilleure maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

Le règlement PPWR vise à réduire l'impact environnemental des emballages permettant de garantir un niveau élevé de sécurité pour les consommateurs. Pour les acteurs du secteur, c'est une **opportunité pour innover et renforcer les pratiques en matière de qualité et de conformité des emballages**.

NOTRE EXPERTISE DANS LA GESTION DES ANALYSES PFAS

- + Analyse du **fluor total** pour le dépistage des PFAS
- + **Accompagnement** réglementaire et aide à l'**interprétation des résultats**
- + **Identification et quantification** des PFAS selon les réglementations en vigueur
- + **Expertise technique** pour répondre aux exigences du **PPWR**
- + **Compétence reconnue** pour les analyses de PFAS dans les **aliments et boissons**



Pour toute question,
contactez votre interlocuteur Eurofins habituel ou

02 51 83 21 00
analyses.alimentaires.france@ftfr.eurofins.com